

AVIS AUX MEMBRES POTENTIELS
DU DÉSISTEMENT DES ACTIONS COLLECTIVES INTENTÉES À
L'ENCONTRE DE BANQUE NATIONALE DU CANADA ET
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. EN LIEN AVEC L'AFFAIRE
POSEIDON CONCEPTS CORP.

Veillez noter que le 29 juin 2016, le demandeur Adam Kegel et la demanderesse Marian Lewis ont été autorisés par la Cour supérieure à se désister de leurs requêtes pour obtenir l'autorisation d'exercer des actions collectives et des actions en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* datées respectivement du 22 février 2013 et du 31 juillet 2014, intentées à l'encontre de la Banque Nationale du Canada et la Financière Banque Nationale Inc. Une copie du jugement rendu par l'honorable juge Stephen W. Hamilton, j.c.s., autorisant les désistements, est disponible en cliquant sur le lien Internet suivant:

[insérer le lien vers le jugement]

Essentiellement, la Cour a accepté les raisons qui suivent, soumises par les demandeurs:

- Les actions collectives proposées étaient fondées sur des allégations (non prouvées) reprochant aux défenderesses d'avoir été des personnes influentes auprès de l'émetteur Poseidon Concepts Corp.
- Un recours similaire a récemment été rejeté en Ontario.
- Conséquemment, les recours au Québec avaient peu de chance de succès.

Considérant que les désistements étaient dans l'intérêt de la justice, l'honorable juge Hamilton a autorisé les désistements. En raison de ces désistements, les effets de l'article 2908 du *Code civil du Québec* ont cessé et le délai de prescription a recommencé à courir.

Le présent avis ne constitue pas une opinion juridique et vous pourriez vouloir consulter votre propre avocat.

NOTICE TO POTENTIAL MEMBERS
OF THE DISCONTINUANCE OF THE CLASS ACTIONS
COMMENCED AGAINST NATIONAL BANK OF CANADA AND
NATIONAL BANK FINANCIAL INC. IN RELATION TO THE
POSEIDON CONCEPTS CORP. MATTER

Take notice that, on June 29, 2016, petitioners Adam Kegel and Marian Lewis were authorized to discontinue their Motions Seeking Authorization to Institute Class Actions and to Institute Actions pursuant to the *Securities Act*, dated respectively February 22, 2013 and July 31, 2014 against the National Bank of Canada and the National Bank Financial Inc. A copy of the judgment rendered by the Honourable Stephen W. Hamilton, J.S.C., authorizing the discontinuances, is available on the present website as follows:

[insert a link to the judgment]

In essence, the Court accepted the reasons given by the petitioners, that:

- The proposed class actions relied on allegations (unproven) that the respondents acted as an influential persons towards the issuer Poseidon Concepts Corp.
- A similar action was recently dismissed in Ontario.
- Consequently, the cases in Québec had little chance of success.

Finding that the discontinuances were in the interest of justice, the Honourable Justice Hamilton authorized the discontinuances. By reason of these discontinuances, the operation of Article 2908 of the *Civil Code of Québec* has ceased and prescription has started to run again.

Nothing in this notice is intended to be legal advice and you may wish to consult your own attorney.